

LISTE DES ARTICLES SCOLAIRES 2026-2027

À procurer à votre enfant

Tous les articles doivent être identifiés au nom de l'enfant



École Sainte-Marie

15, chemin Baie-Carrière, Val-d'Or J9P 4L9

Téléphone : 819 825-4556

Courriel : saintemarie@cssob.gouv.qc.ca

4^e ANNÉE

ARTICLES À IDENTIFIER

☐	2	Étuis à crayons munis de fermeture à glissière (pas de boîte en plastique)
☐	1	Boîte de 12 crayons de plomb 2H
☐	24	Crayons de couleur en bois aiguisés et identifiés
☐	12	Crayons-feutres de couleurs différentes (grosse pointe)
☐	3	Surligneurs fluo (Jaune, Bleu, Rose)
☐	2	Stylos (rouge)
☐	2	Crayon permanent noir de style Sharpie
☐	3	Crayons à encre sèche non permanente (encre noire seulement)
☐	3	Gommes à effacer
☐	1	Règle de 30 centimètres rigide et transparente et ayant les coins droits
☐	2	Bâtons de colle (grand format)
☐	1	Paire de ciseaux
☐	1	Cartable 1 pouce 1/2
☐	4	Cahiers de style Canada
☐	20	Pochettes protectrices transparentes
☐	1	Paquet de 8 séparateurs
☐	10	Duo-tangs avec pochettes et attaches (différentes couleurs)
☐	1	Duo-tang avec pochettes et attaches (anglais)
☐	1	Duo-tang sans pochette avec attaches (musique)
☐	1	Sac d'école solide et imperméable (éviter les roulettes)
☐	1	Paire d'espadrilles multisport - Celle-ci servira pour la classe, l'éducation physique et le service de garde.
☐	1	Short, bas de rechange et gilet à manches courtes - Le tout dans un sac résistant identifié : Éducation physique.
☐	1	Tablette de papier construction

IMPORTANT

☐	Si vous prévoyez déménager, veuillez téléphoner au 819 825-4556, poste 1301 et laisser votre message.
☐	Les cours débuteront le 31 août 2026.
☐	Certains articles pourraient être renouvelés en cours d'année
☐	Bien identifier chaque article. Petite astuce : avec un stylo feutre permanent, il est facile d'écrire les initiales sur chacun des crayons et sur tout autre objet. Il peut également être utilisé pour identifier tous les vêtements de votre enfant.

MATÉRIEL SCOLAIRE FACTURABLE | À payer par les parents

Payable à l'école **avant le 30 septembre 2026.**

N.B. : N'oubliez pas de payer votre facture des effets scolaires aux dates prévues. Elle est payable soit à l'école (montant exact), aux institutions financières ou par Internet. Merci!